



Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice, « RRSSJ »

Tél. :09999386659 Email :kinshasa@rrssj-rdc.org

ASBL de droit congolais, doté de la Personnalité Juridique aux termes de l'Arrêté Ministériel n°767/CAB/MIN/J&DH/2012 du 18 avril 2012

Projet d' :
« Appui de la Société Civile à la vulgarisation, au suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Résolution 2098 et au plaidoyer pour la réforme de l'Armée en République démocratique du Congo »

**RAPPORT MENSUEL DE KINSHASA
MAI 2014**

I. INTRODUCTION

Notre rapport du mois de Mai comprendra la situation de refoulés de Brazza Ville, quelques cas d'irrégularité judiciaire dans les milieux de détention et les bavures Policières dans la Ville Province de Kinshasa.

II. CONTEXTE ET SITUATION SECURITAIRE DU MOIS

La situation sécuritaire du mois reste marquée par les expulsions des ressortissants de la RD Congo qui vivaient au Congo Brazzaville, Selon les informations officielles données par les autorités du Congo Brazzaville, les expulsions ne concernaient que les citoyens Congolais de Kinshasa, en séjour irrégulier au Congo-Brazzaville. Toutefois, il a été constaté que même des citoyens congolais, en séjour régulier, ont aussi été expulsés ou ont traversé le fleuve pour leur pays d'origine par crainte des représailles.

Ces expulsions ont été accompagnées des actes de torture, viol et ou des traitements cruels, inhumains et dégradants. Selon certaines sources, le sentiment de haine manifesté contre les ressortissants de la RDC, faisait suite à un mot d'ordre qu'aurait lancé un haut responsable de sécurité de Brazzaville, le General NDENGUET invitant ses concitoyens à chasser les Congolais de Kinshasa (celui qui dénonce un Congolais de Kinshasa habitant son quartier a droit à une prime qui s'élève à 30.000 FCFA et celui qui commet l'erreur de ne pas dénoncer devrait payer une amende s'élevant à 400.000FCFA, nous sommes sans oublier qu'un adage a été toujours utilisé selon le quel « Boma Zaïrois tika nyoka¹ » Les travaux de la commission mixte de sécurité de deux Etats a examiné la Situation et a décidée que les Citoyens de deux Pays peuvent traverser l'autre rive avec acquisition d'un visas.

Le bilan provisoire à ce jour s'élève à 150.000 refoulés, enfants, jeunes et vieux ressortissants du République démocratique du Congo. Ces refoulés ont été provisoirement accueillis au stade Cardinal MALULA et la maison communale de Kinshasa, avant que les autorités gouvernementales ne décident de leur transfert dans le Site de Maluku, à 60 km du centre-ville de Kinshasa.

De nombreux témoignages des victimes qui font état de graves violations des droits de l'homme et de traitements cruels : récits d'enfants noyés dans le fleuve pendant les traversées forcées ; mort par balles, accouchement sans assistance sur la rive du Fleuve Congo...

¹ Entendez : « Tuez le Zaïrois et épargner le Serpent ».

Cas des bavures police judiciaire et insécurité à signaler :

Cas des bavures judiciaires

- Mauvaises conditions de détention, en violation de l'article 16 alinéa 1 et 4 de la Constitution de la RDC.
- Non respect de délai de détention en garde à vie dans les Commissariats et sous-commissariat en violation de l'article 18 alinéas 3 et 4 de la Constitution.
- Mauvais traitements des dossiers par les Officiers de Police Judiciaire, au niveau des Commissariats et sous-commissariats de la ville de Kinshasa.

Cas d'insécurité à signaler

- Un homme répondant au nom de MANDIANGU venait de récupérer sa fillette auprès de sa belle famille comme il le fait chaque week end, alors qu'il avait commis une infraction de coups et blessures volontaire dans le quartier, a été arrêté et a mené au Commissariat du 5^{ème} Bureau à Matadi Kibala dans la Commune de Mont-Ngafula. Cet homme a été mis en garde à vue avec sa fillette de 2 ans qui l'accompagnait. Cette dernière suivait un traitement médical et, malgré l'insistance du père pour la libération de l'enfant, l'OPJ qui a instruit le dossier a fait la sourde oreille, laissant ainsi l'enfant mourir au cachot ? 48 heures après.
- Le 25 mai 2014, lors du Match AS V. CLUB contre MAZEMBE au stade Tata RAPHAEL, il a été constaté 15 morts et plusieurs blessés, des suites du manque de professionnalisme des policiers, qui ont lancé le gaz lacrymogène à une foule qui se bousculait à la porte de sortie...
- Le 29 mai 2014, dans la Commune de Kisenso : l'arrestation d'un préfet d'école, pour viol d'une élève, a provoqué un attroupement que la police a voulu disperser en tirant en l'air. Bilan : une fillette de 14 ans répondant au nom de BOBO a trouvé la mort par balle, et un garçon de 10 ans a reçu une balle qui a frôlé ses quatre doigts de la main droite.
- Le rebondissement des groupes de « Kuluna » dans plusieurs quartiers et Communes de la Capitale, notamment au quartier Ubangi, dans la Commune de Bumbu, sème de l'insécurité et désolation dans les chefs de la population.

III. ETAT D'AVANCEMENT DE LA REFORME DU SECTEUR DE SECURITE EN PROVINCE

2.1. Actions menées par les acteurs étatiques [Assemblée Provinciale, Autorité civile locale, Commandement de la PNC et des FARDC...]

a) Gouvernement provincial

Après l'expiration du moratoire, le Gouvernement Provincial est entré en action pour traquer tout véhicule qui ne se serait pas mis en ordre avec la décision de Contrôle technique.

Notons aussi que les policiers de circulation routière de Kinshasa ont été dotés d'une nouvelle tenue avec un numéro d'identification : une innovation.

b) La Police Nationale

Suite au mauvais comportement de certains hommes en uniforme qui se distinguent par la corruption, le trafic d'influence, la concussion et l'indiscipline, surtout la Police de Circulation Routière (PCR) qui se livre à ces pratiques. Le responsable Provincial de la Police a pris la décision de diminuer les effectifs de la Police de Circulation Routière, en les remplaçant par des unités formées.

Le 17 mai 2014, la Police National Congolaise a été dotée d'une Station Radio RTNC4, pour lui permettre de faire la sensibilisation et de parler de l'évolution de la réforme de cette institution.

c) Réforme de l'Armée :

Jusqu'à présent, il n'y a pas beaucoup d'avancées, depuis les tractations effectuées pour instituer un Groupe de Travail sur la réforme de l'Armée ainsi que de la Justice Militaire.

La rencontre préliminaire réunissant le haut commandement de l'armée, EUSEC, Société Civile ainsi que divers partenaires internationaux a eu lieu au début du mois d'avril.

2.2. Actions menées par les acteurs non étatiques :

a) Interaction du RRSSJ-Kinshasa avec les acteurs étatiques [Partage régulier d'informations, actions de plaidoyer et lobbying]

Concernant les refoulés en provenance du Congo-Brazzaville, plusieurs structures de la Société Civile ont organisé des journées de réflexion, points de presse, plaidoyer et assistance alimentaire et sanitaire.

Les femmes de toutes tendances confondues regroupées au sein de la plate-forme pour la paix ont fait un memorandum transmis aux bureaux du Parlement et aux Ambassadeurs, sur les atrocités et pires exactions exercées sur les femmes refoulées de Brazzaville.

b) Travail de terrain avec les communautés de base [sensibilisation, formation, monitoring, mobilisation communautaire...]

- Mobilisation des communautés autour de la situation d'insécurité dans les différentes communes de la ville de Kinshasa et définition des stratégies d'action en collaboration avec les autorités et la police;
- monitoring des cas d'insécurité à travers la ville de Kinshasa.
- Les irrégularités et lenteur judiciaires ont été constatées dans le traitement des dossiers des détenus au niveau de l'ex-Prison Centrale de Makala.

En voici quelques cas :

- KABONDE Kalima : D.A 6 novembre 2011, prévention Viol, RMP 75413/024/KB, PGI/NDJILI. Observation : 30 mois sans être jugé.
- TSHINGI Makema : D.A le 7 avril 2012, Prévention : Viol qualifié, RMP : 76138/028/BEN, PGI/MATETE, observation 2 ans et 3 semaines sans jugement.
- KISULUKILA : D.A le 5 janvier 2013, prévention : coups et blessures volontaire, RMP : PGI/KALAMU, observation : condamné à 6mois de SPP. le 1^{er} juillet 2013, l'intéressé devrait être déjà libéré.

III. PREOCCUPATIONS MAJEURES DE LA BASE ET RESULTATS OBTENUS AU COURS DU MOIS

3.1. Préoccupations majeures recueillies auprès des communautés de base

- ☞ Le constat est resté le même : la population se plaint, lorsque des forfaits sont commis près des commissariats et sous-commissariat, les agents de la Police Nationale Congolaise ne réagissent pas, ils avancent comme raison le nombre réduit des éléments de la PNC dans les postes de police ainsi que l'insuffisance des matériels d'intervention.
- ☞ Amélioration constatée par la population sur la réduction de nombre des agents de Police de Circulation Routière, sur les voies publiques, au motif de réguler la circulation.

a) Réforme du secteur de sécurité :

- ◇ Améliorer les conditions sociales et professionnelles des policiers en vue de produire un bon rendement ;
- ◇ Augmenter les effectifs des policiers pour répondre à la demande de couverture efficace dans la ville en termes des besoins sécuritaires de la population ;
- ◇ Les policiers font souvent face à des bandes armées beaucoup plus armées qu'eux d'où il faudra les doter des équipements adéquats.

b) Mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098

Quelques évolutions sur la feuille de route de mécanisme de suivi de l'accord cadre, des actions sont en gestation visant la sensibilisation de l'Accord-cadre et la Résolution 2098 ainsi le Comité de Pilotage du Mécanisme National de Suivi de l'Accord-cadre [MNS] a réaffirmé son engagement au cours d'une réunion avec la délégation conduite par l'Envoyée Spéciale des nations unies pour les Grands Lacs, Madame ROBINSON ; aussi un atelier a été organisé en début du mois par le mécanisme national de suivi réunissant les différents acteurs.

3.2. Résultats obtenus au cours du mois

1. Etroite collaboration entre le RRSSJ, les communautés, la police, l'Assemblée provinciale et les autorités politico administratives dans la gestion quotidienne des besoins sécuritaires de la population.
2. La prise en compte de la PCR dans la reforme actuelle de la PNC.
3. L'ancienne équipe (unité) de PCR a été remplacé par une nouvelle équipe formé dans le cadre de la reforme de PNC.

IV. ENJEUX, DEFIS ET RECOMMANDATIONS

4.1. Les enjeux :

- Sécurisation de la population par rapport à la persistance de l'insécurité dans la ville de Kinshasa;
- L'appropriation par la population de la mise œuvre de l'accord cadre ainsi que de la résolution 2098.

4.2. Les défis à relever au mois suivant :

- ❖ Restauration de la sécurité dans la ville de Kinshasa;
- ❖ Amélioration des conditions des policiers en vue de mieux sécuriser la population ainsi que leur bien;
- ❖ Vulgarisation du contenu de l'Accord-cadre et de la résolution 2098 à travers la province ;
- ❖ Suivre particulièrement la situation des refoulés de Brazzaville ;
- ❖ Sensibilisation de la population sur la doctrine de police de proximité dans les Communes.

4.3. Les recommandations majeures :

a) A l'Assemblée Provinciale :

- ∞ Prendre des mesures administratives, financières et autres, afin de faciliter l'intégration et le retour dans leurs Provinces, villes, villages d'origine des Congolais refoulés du Congo Brazzaville;
- ∞ Solliciter et obtenir l'appui du gouvernement central pour que les auteurs des violations des droits humains dans le refoulement des congolais de Brazzaville soient poursuivis et sanctionner tant au plan national qu'international;
- ∞ Assurer le contrôle régulier des prestations des services de sécurité par les institutions provinciales mandatées à cet effet ;
- ∞ De porter leur attention sur les questions sécuritaires dans la ville;

b) Au Gouvernement Provincial :

- Appuyer les actions du RRSSJ provinciale, dans le cadre de la réforme du secteur de sécurité ;
- S'assurer que les véhicules en circulation se conforment aux standards technique en vue de la sécurisation des populations;
- S'assurer que les besoins des congolais refoulés de Brazzaville n'ayant pas de famille sont pris en compte et en cas de débordement, solliciter éventuellement le concours du gouvernement central ;
- Initier une action conjointe Police-armée, pour contrôle et la récupération des ALPC dans la ville.

c) A la Police Nationale :

- Prioriser la sensibilisation et la prévention, en lieu et place de la répression qui cause des abus, pertes des matériels et fonds de commerce dans le chef de la population en rapport avec l'Opération Kin Propre dans les marchés et grande artères;
- Pérenniser les actions visant à mettre fin à l'insécurité dans la ville et non des actions ponctuelles ;
- Former et inviter les agents de la Police au respect des droits humains ;Renforcer les patrouilles dans certains quartiers (zones rouges).

d) A l'Armée

- ✓ S'impliquer dans la création d'un cadre de concertation et de suivi pour la réforme de l'armée impliquant la société civile;
- ✓ Se saisir de tous cas de vol à mains armées, les instruire et les fixer pour faire condamner les auteurs.

e) Aux partenaires d'appui :

- ☞ Appuyer les actions du RRSSJ et des Organisations de la Société Civile à la base, dans le cadre du monitoring et plaidoyer en rapport avec l'Accord-cadre du 24 février 2013 et de la Résolution 2098 des Nations unies.

Kinshasa, le 31 mai 2014

Le RRSSJ-Kinshasa